



(1) **Notification de Conformité**

(2) Equipements destinés à être utilisés dans des atmosphères explosibles - **Directive 94/9/CE**

(3) Numéro de la Notification de Conformité: **SEV 08 ATEX 0121**

(4) Equipement: Dégrilleurs à grand débit (indication de type voir page 2)

(5) Fabricant: ROMAG aquacare ag

(6) Adresse: Haltaweg 3, CH-3186 Düringen

(7) Cet équipement et toute variation acceptable à cet équipement sont spécifiés dans l'annexe a la présente notification et dans les documents auxquels il y est fait référence.

(8) Electrosuisse SEV certifie que ce matériel ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité en ce qui concerne la conception et la construction des matériels et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les résultats de l'examen et des essais sont consignés dans le rapport confidentiel 07-IK-0356.02.

(9) La conformité aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité, à l'exception de celles énoncées dans l'annexe a la présente déclaration, a été évaluée en référence aux documents suivants:

EN 1127-1:11

EN 13463-1:09

EN 13463-5:11

(10) Lorsque le numéro de la déclaration est suivi du signe „X“, il indique que l'équipement est soumis à des conditions spéciales de sécurité d'utilisation telles que spécifiées dans l'annexe a la présente déclaration.

(11) La présente notification de conformité porte exclusivement sur la conception et la construction de l'équipement ou système de protection spécifié conformément à la Directive 94/9/CE. Toutes autres exigences de la Directive peuvent être d'application aux procédés de fabrication et de fourniture de ces équipements ou systèmes de protection. Ils ne sont pas couverts par la présente notification.

(12) L'équipement portera un marquage incluant les éléments suivants:



II 2G IIB T4



**Electrosuisse
Organisme notifié ATEX**

Martin Plüss
Certification Produit



SCESo 035

Fehraltorf, 25.03.2015

SEV 08 ATEX 0121 / page 1 de 2

(13)

Annexe

(14)

Notification de Conformité

(15) Description de l'équipement

Le dégrilleur est une unité de traitement mécanique des eaux dans les ouvrages de déversement à l'amont des STEP. En cas de forte pluies, ces eaux d'orages provenant de la canalisation unitaire sont tamisées avant d'être rejetées dans la nature.

Le système de nettoyage du dégrilleur est composé d'un chariot mobile muni de peignes qui poussent les débris collectés dans un endroit défini.

Selon l'écoulement des eaux le dégrilleur est installé en position horizontal ou vertical.

En temps secs, l'installation exécute automatiquement une fois par semaine une course d'essai.

Indication de type: RSW . , RSWc . , RSWs . , RSW-K . , RSO . , RSU . , RSS . Les points dans l'indication de type seront remplacés par des dénominations de variantes, qui n'ont aucune influence sur la sécurité générale et sur la protection contre l'explosion.

Dimensionnement:

Voir les spécifications du fabricant.

Les dimensions géométriques peuvent être adaptées à l'ouvrage.

Selon directive 94/9/CE (ATEX 95), Annexe I, le Le dégrilleur est un composant du groupe d'appareils II, catégorie 2G pouvant, selon directive 99/92/CE (ATEX 137), être utilisé dans les zones 1 et 2 ainsi que dans les groupes de gaz IIA et IIB qui, par la présence de substances inflammables, sont exposés à un risque d'explosion dans les classes de température T1 à T4.

La température ambiante maximale admissible se situe entre -20 °C et +40 °C.

L'emploi / l'installation est soumise au respect des exigences imposées par la norme EN 60079-14. Pour l'installation, l'opération et l'entretien lire le manuel de l'utilisateur !

(16) Rapport 07-IK-0356.02

(17) Conditions spéciales
aucune

(18) Exigences essentielles de sécurité et de santé
Couvertes par les normes.



Electrosuisse
Organisme notifié ATEX

Martin Plüss
Certification Produit



Fehraltorf, 25.03.2015

SEV 08 ATEX 0121 / page 2 de 2